



**Parcours Sportif Sapeurs Pompiers
ET
Epreuves Athlétiques**

GT CENTRE

Le Samedi 23 avril 2011

Stade « Pierre SAUVAIGO »

Cagnes Sur Mer



DEROULEMENT DES EPREUVES

08H00
APPEL DES CONCURRENTS SUR LE STADE « Pierre SAUVAIGO » CAGNES SUR MER
08H30

PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER - LANCER DE POIDS

CATEGORIES :

- TOUTES CATEGORIES FEMININES
- MINIMES, CADETS, JUNIORS MASCULINS

SAUT EN HAUTEUR

CATEGORIES :

- TOUTES CATEGORIES FEMININES
- MINIMES MASCULINS

GRIMPER DE CORDE

CATEGORIES :

- TOUTES CATEGORIES FEMININES ET MASCULINS

09H30

SERIES DE 80 METRES

CATEGORIES :

- MINIMES FEMININES ET MASCULINS

09H45

SERIES DE 100 METRES

CATEGORIES :

- CADETTES, JUNIORS, SENIORS ET VETERANS FEMININES
- CADETS, JUNIORS, SENIORS ET VETERANS MASCULINS

10H30

PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER – LANCER DU POIDS

CATEGORIES :

- SENIORS ET VETERANS MASCULINS

SAUT EN HAUTEUR

CATEGORIES :

- CADETS, JUNIORS, SENIORS ET VETERANS MASCULINS

500 METRES

CATEGORIES :

- MINIMES FEMININES ET MASCULINS

10H45

800 METRES

CATEGORIES :

- CADETTES ET CADETS

11H30

1 000 METRES

CATEGORIES :

- JUNIORS, SENIORS ET VETERANS FEMININES
- JUNIORS, SENIORS ET VETERANS MASCULINS

12H00

FINALES DU 100 METRES

TOUTES CATEGORIES

12H45 PROCLAMATION DES RESULTATS – VIN D'HONNEUR

SELECTION POUR L'EPREUVE ZONALE

**LES QUATRE MEILLEURS TEMPS DU PSSP ET LE PREMIER DE CHAQUE EPREUVE
ATHLETIQUE DANS CHAQUE CATEGORIE.**

1 REMPLAÇANT TOUTES EPREUVES

JURY DES COMPETITIONS

Le jury qui a qualité pour régler les cas litigieux et dont les décisions sont sans appel sera présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

0000000

LA FINALE REGIONALE DU PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER

à St Laurent de Salanque (66) Pyrénées Orientales

Le samedi 04 juin 2011

0000000

LA FINALE NATIONALE DU PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER

Aura lieu à Périgueux (24) Dordogne

Le samedi 02 juillet 2011

Sélection par le PSSP et Epreuves Athlétiques Régional

0000000

REGLEMENT

Article 1 : La compétition est placée sous la responsabilité de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Article 2 : Ces épreuves sont ouvertes :

- à tous les Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires en activité de service et régulièrement inscrits sur les registres d'un Centre d'Incendie et de Secours depuis le 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve,
- aux Jeunes Sapeurs-Pompiers régulièrement encadrés et inscrits, au 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve dans une association habilitée de Jeunes Sapeurs-Pompiers qui ne pourront courir que dans la catégorie Minime, Cadet ou Junior en fonction de leur âge.

Article 3 :

3.1 : Aucune limite n'est imposée dans le nombre de candidats admis aux différentes épreuves.

3.2 : Toutefois et au regard du règlement, chaque concurrent ne pourra participer **qu'à une seule épreuve**.

Article 4 : Les fiches d'inscriptions dûment remplies devront parvenir au Groupement Fonctionnel Formation pour le **MERCREDI 21 AVRIL 2011 - dernier délai**.

Article 5 : En cas de contestation, il sera fait application de l'arrêté du 26 Octobre 1949 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'Education Nationale, modifié, en ce qui concerne l'épreuve du PSSP, du Règlement de la Fédération Française d'Athlétisme en ce qui concerne les épreuves athlétiques, à l'exception du grimper de corde qui fait l'objet d'un règlement spécifique.

Finale Départementale du P.S.S.P. et E.A.

23 AVRIL 2011 à CAGNES SUR MER

CATEGORIES

	HOMMES	FEMMES
MINIMES	1996 – 1997	1996– 1997
CADETS	1994 – 1995	1994– 1995
JUNIORS	1992 – 1993	1992 – 1993
SENIORS	1972 à 1991	1972 à 1991
VETERANS	1971 et avant	1971 et avant

Finale Départementale du P.S.S.P. et E.A.

23 AVRIL 2011 à CAGNES SUR MER

FAX GF5 : 04.92.13.46.97

GROUPEMENT :	CENTRE DE :
--------------	-------------

EPREUVE : SAUT EN HAUTEUR

<u>NOM</u>	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	* CATEGORIE

Minimes Garçons/Filles (1996 -1997), Cadets/Cadettes (1994 – 1995)

Juniors Hommes/Femmes (1992 -1993),

Seniors Hommes (1972 à 1991), Seniors Femmes (1972 - 1991)

Vétérans Féminines (1971 et avant).

Vétérans Masculins (1971 et avant)

Les participants devront être à jour de leur visite médicale.

Signature et Cachet

Du Chef de Centre ou de son représentant

